agreste
LA STATISTIQUE, L'ÉVALUATION ET LA PROSPECTIVE AGRICOLE
ÉTUDES
BRETAGNE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité
STATISTIQUE PUBLIQUE

JANVIER 2021 N°1

ENQUÊTE RÉGIONALE 2018 SUR LES PRATIQUES AGRICOLES DANS LES BASSINS VERSANTS EN BRETAGNE

DES PRATIQUES CULTURALES TOUJOURS EN ÉVOLUTION

La protection et la reconquête de la qualité de l'eau sont une priorité pour la Bretagne. Depuis plusieurs années, des programmes régionaux spécifiques d'incitation et d'accompagnement ont été menés dans les domaines de la gestion des ressources, de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement et de la maîtrise des pollutions d'origine agricole ou non agricole.

Déjà réalisée en 2004 et 2011, l'enquête Bassins versants conduite en 2018 montre que les exploitants continuent de faire évoluer leurs pratiques culturales et de s'informer : meilleure connaissance des structures animatrices, baisse d'achat des engrais pour 4 exploitants sur 10, sécurité mieux assurée lors des traitements phytosanitaires, progression des modes de culture alternatifs. Les trois quarts d'entre eux connaissent l'enjeu environnemental de leur bassin versant, les nitrates étant celui le plus identifié. Toutefois, 85 % des exploitants utilisent toujours des herbicides.

Le rôle des structures animatrices des bassins versants toujours plus prépondérant

Les **structures animatrices** de bassin versant sont des acteurs-clés pour le portage des actions territoriales de reconquête de la qualité de l'eau bénéficiant d'un cadrage et de financements publics. **Les trois quarts des exploitations agricoles indiquent connaître la structure animatrice** de leur bassin versant en 2018, soit 10 % de plus qu'en 2011. Pour trois bassins versants, cette hausse est notable : Chevré (+ 67 %), Rance aval-Faluns (+ 33 %), Beuvron-Sélune (+ 29 %). Dans ces trois bassins versants, la connaissance des enjeux environnementaux par les agriculteurs a progressé respectivement de 61 %, 68 % et 59 % entre 2011 et 2018, révélant une animation dynamique. En Bretagne, cette connaissance a progressé de 12 % et concerne 3 exploitations sur 4 en 2018.

Les nitrates constituent l'enjeu le plus souvent cité dans les bassins versants (88 %), suivi par les pesticides (63 %), puis les milieux aquatiques et zones humides (41 %).

La consommation en eau encore trop peu connue

Depuis quelques années, bien que moins touchée que les autres régions, la Bretagne connaît des épisodes de sé-

Les enjeux environnementaux les plus cités par les exploitants*

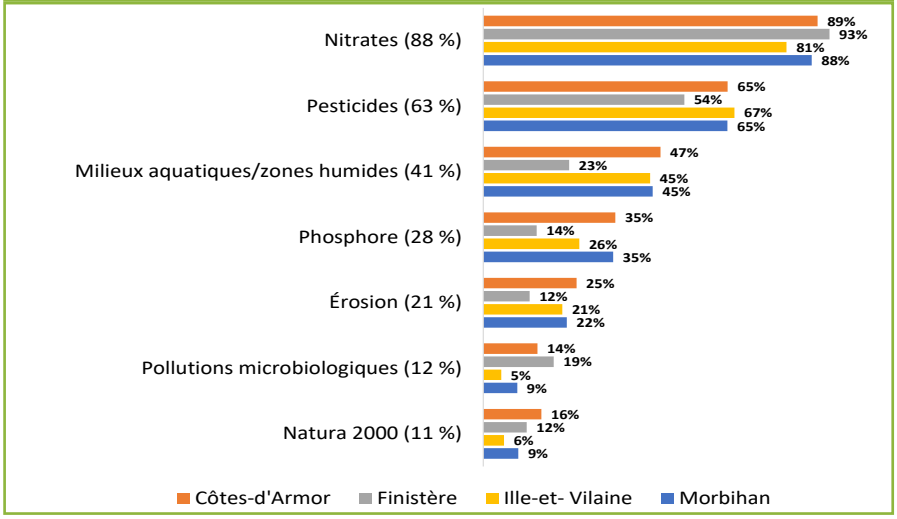

* Parmi ceux qui ont déclaré les connaître

Source : Draaf Bretagne, enquête régionale 2018 sur les pratiques agricoles dans les bassins versants en Bretagne

cheresse de plus en plus précoces et de plus en plus longs. Face à la demande accrue de connaissance des besoins en eau, une nouvelle question était posée sur cet aspect en 2018.

Seuls 4 agriculteurs sur 10 indiquent connaître leur consommation en eau. Dans les élevages hors-sol, cette proportion est de 6 sur 10.

Parmi ceux qui connaissent leur consommation, globalement en Bretagne, **62 % de l'eau provient des eaux souterraines, 23 % du réseau d'eau potable et 16 % des eaux de surface** (prise d'eau ou retenue collinaire).

La fertilisation : moins d'azote organique

L'azote utilisé pour les cultures provient pour les deux tiers de l'élevage et pour un tiers de l'azote minéral, ratio équivalent à celui de l'enquête 2011.

Dans le même temps, la superficie agricole utilisée (SAU) est demeurée quasi stable (– 2,2 %). Les évolutions sont cependant différenciées selon le type d'exploitation.

L'azote produit par les herbivores est évalué à 74 kg/ha de SAU, soit une progression de 18 % par rapport à 2011, en lien avec un cheptel de vaches laitières en hausse de 9 %.

L'azote produit par les porcs diminue de 25 % passant de 41 kg/ha en 2011 à 31 kg/ha en 2018, parallèlement à une baisse de 10 % du cheptel de porcs à l'engrais.

L'azote produit par les volailles est estimé à 15 kg/ha de SAU en 2018, en baisse par rapport à 2011.

Plus de la moitié de la surface agricole reçoit des effluents d'élevage, comme en 2011. Cette proportion augmente sur les céréales à paille, alors qu'elle diminue pour les prairies.

Bien que 40 % des exploitants aient déclaré avoir diminué les achats d'engrais dans un souci d'économie, la fertilisation minérale reste globalement stable entre 2011 et 2018.

Une forte hausse de la pression d'azote minéral est constatée sur le blé (+ 20 unités/ha) tandis que celle sur maïs diminue (– 4 unités/ha).

Certaines pratiques sont préconisées pour mieux maîtriser l'azote et limiter son lessivage. Ainsi, 28 % des exploitants indiquent avoir remplacé l'azote minéral par de l'azote organique, 18 % avoir augmenté la fertilisation organique sur le blé et les prairies et 19 % avoir augmenté leur surface amendée en matière organique. Dans tous les cas, la raison principale évoquée est la réalisation d'**économies sur les intrants**. Les exploitations qui ont remplacé l'azote minéral par de l'azote organique possèdent en moyenne une SAU plus importante, ainsi que des apports d'azote minéral plus élevés. Ces exploitations ont désormais une pression à l'hectare en azote minéral significativement plus faible que celles n'ayant pas indiqué réduire leur azote minéral en 2018.

Une couverture totale des sols en hiver

Conformément à la directives nitrates, aucun sol n'est laissé nu pendant l'hiver limitant le lessivage de l'azote à l'automne.

En 2018, les deux tiers des surfaces sont couverts en hiver par une culture permanente (dont les prairies) ou par des cultures d'hiver. Le tiers des surfaces susceptible d'être nu est couvert, soit par des cultures intermédiaires pièges à nitrates (Cipan) pour 19 % des surfaces, soit par des dérobées (10 %) et très marginalement par des cultures intermédiaires à vocation énergétique (1%). Enfin, pour 1 % des surfaces, cette couverture est assurée par les résidus de la culture précédente, principalement des cannes de maïs laissées sur place.

Revues techniques et échanges, principales actions utiles pour faire évoluer les pratiques

Les exploitants ayant fait évoluer leurs pratiques citent comme action utile :

- les messages écrits : articles de presse et courriers, en provenance des médias ou de la chambre d'agriculture (40 %) ;
- les échanges et relations informelles entre agriculteurs (35 %) ;
- les conseils individualisés ou des diagnostics individuels (32 %) ;
- leur conviction personnelle (37 %).

Cependant tous les types d'actions cités l'ont été par au moins 25 % des répondants, qu'il s'agisse de la documentation sur internet, des réunions d'information, des démonstrations, de la formation…

Une pression d'azote minéral plutôt stable malgré quelques hausses localisées

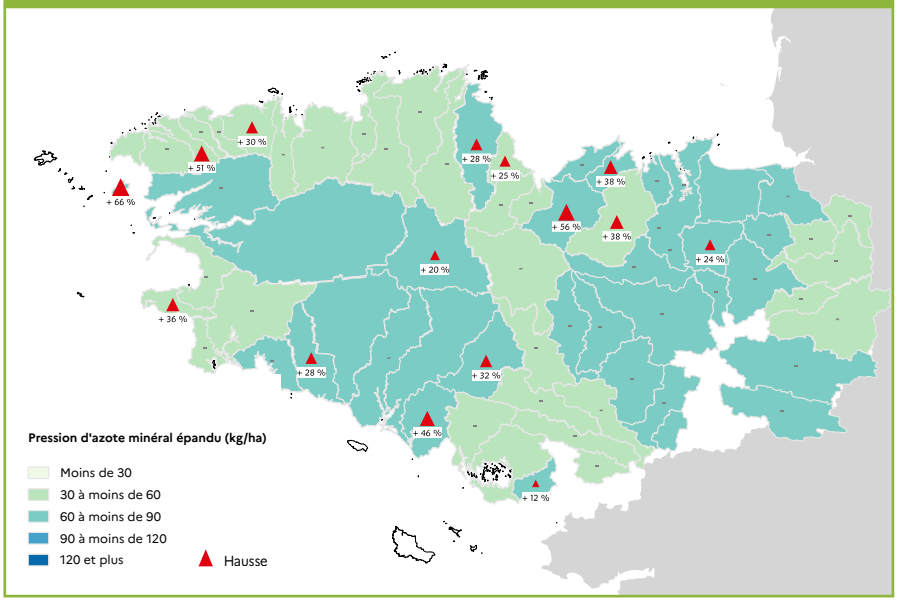

Source : Draaf Bretagne, enquête régionale 2018 sur les pratiques agricoles dans les bassins versants en Bretagne

Dans ce contexte, pour un peu plus de la moitié des exploitants, le support d'information cité est une connaissance privée ou un média. Par ailleurs, 40 % des exploitants citent la chambre d'agriculture et 37 % les coopératives.

Les agriculteurs, toujours nombreux à avoir recours aux produits phytosanitaires, se protègent mieux mais pas encore suffisamment

En 2018, 85 % des exploitations bretonnes ont utilisé des produits phytosanitaires par pulvérisation ou par utilisation de semences traitées.

Les exploitations qui ne traitent pas sont principalement les exploitations engagées en bio et celles ne disposant que d'une petite SAU.

Pour les grandes et moyennes exploitations, ce taux atteint 91 %, comparable à celui observé en 2011.

La très grande majorité des exploitants ayant utilisé des produits phytosanitaires (93 %) emploient un pulvérisateur. Ils sont plus de 87 % à en être propriétaires ou copropriétaires (89 % dans les moyennes et grandes exploitations). Ces proportions n'ont quasiment pas varié depuis l'enquête précédente. En revanche, le dispositif de contrôle obligatoire mis en place en 2009 a pleinement produit son effet ; presque tous les pulvérisateurs ont été contrôlés (les deux tiers en 2011) et se montrent conformes. **Par ailleurs, 90 % des pulvérisateurs sont équipés d'une buse antidérive**, contre seulement 72 % en 2011. De même, presque 95 % des exploitations disposent d'une cuve de rinçage sur le pulvérisateur (83 % en 2011, 43 % en 2004). Le parc des pulvérisateurs vieillit, l'âge moyen atteignant actuellement 12 ans (9 ans en 2011).

En 2018, 60 % portaient systématiquement un masque lors de la préparation et 18 % le portaient parfois. Cela représente un net progrès, ces proportions étant respectivement de 39 % et 33 % en 2011. **Il reste cependant 22 % des exploitants indiquant ne jamais porter de masque lors de la préparation.**

Lors du traitement, 37 % des agriculteurs portent systématiquement un masque (25 % en 2011) et 13 % parfois (30 % en 2011). En pratique, le port du masque est très lié au type de cabine dont sont équipés 84 % des pulvérisateurs. Plus la cabine est équipée, moins le port du masque est courant.

Plus de 9 exploitants sur 10 ayant recours aux produits phytosanitaires utilisent des semences traitées. Là encore, si la moitié des exploitants se protègent en portant systématiquement des gants, ils ne sont qu'un quart à mettre systématiquement un masque lors de la préparation.

De nombreux exploitants font évoluer leurs pratiques phytosanitaires

Au cours des cinq dernières années, 9 exploitants utilisant des produits phytosanitaires sur 10 ont fait évoluer au moins une de leurs pratiques**.**

Près de 60 % des répondants ont indiqué avoir utilisé des variétés résistantes (40 % en 2011). La motivation principale reste, comme en 2011, l'économie d'intrants, pour les deux tiers (première raison citée – 71 % au total). Cependant, des motivations environnementales sont indiquées (en première ou seconde raison) par un tiers d'entre eux. Par ailleurs, un peu plus de 10 % citent la santé comme raison.

L'aménagement des horaires et/ou du matériel est également cité par près de 60 % des exploitants. Si les raisons économiques restent dominantes, pour 43 % d'entre eux, la motivation environnementale et la prise en compte du voisinage sont évoquées par un tiers des répondants.

Plus de la moitié des exploitants indique avoir aménagé leurs parcelles (bandes enherbées, haies…), principalement en raison de la réglementation (69 %), mais aussi pour une motivation environnementale (44 %).

D'autres évolutions ont eu lieu. Ainsi, 30 % des exploitants ont modifié la rotation des cultures, substitué des molécules (principalement en raison de la réglementation), arrêté le traitement systématique, utilisé du matériel de précision (géolocalisation). Si la motivation principale reste, comme en 2011, les économies d'intrants, 30 % des exploitants citent la motivation environnementale, toutes évolutions confondues.

Les exploitants ayant fait évoluer au moins une pratique s'appuient principalement sur les coopératives, comme en 2011 (39 % contre 44 %), et dans une moindre mesure sur la chambre d'agriculture (13 % comme en 2011). Les convictions personnelles sont citées par 13 % des exploitants.

Part des exploitations ayant eu recours aux produits phytosanitaires en 2018

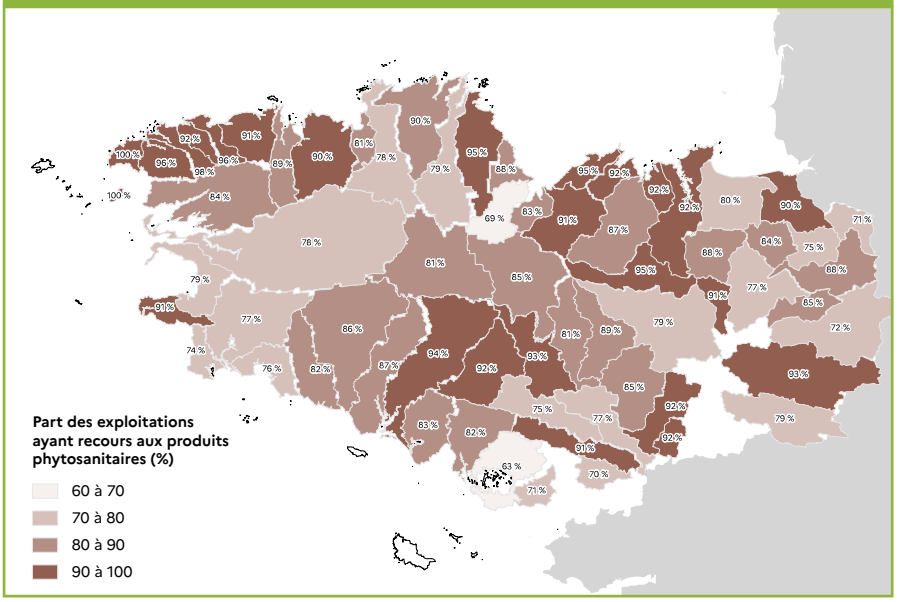

Source : Draaf Bretagne, enquête régionale 2018 sur les pratiques agricoles dans les bassins versants en Bretagne

Part des exploitations ayant fait évoluer leurs pratiques de protection des cultures en 2018

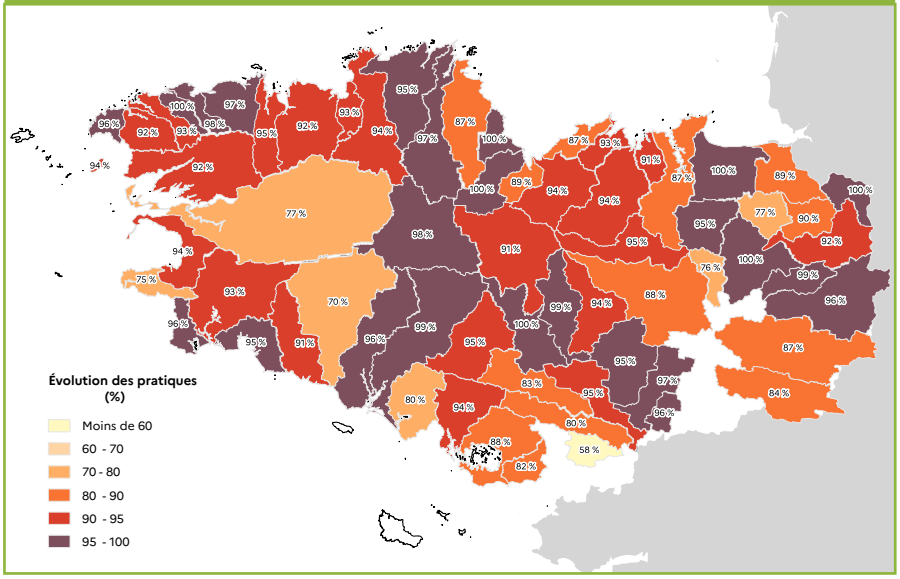

Source : Draaf Bretagne, enquête régionale 2018 sur les pratiques agricoles dans les bassins versants en Bretagne

Progression du non-labour et du désherbage alternatif

La moitié des exploitants ayant des terres arables pratiquent le non-labour. C'est un peu plus qu'en 2011 (40 %). Comme lors de l'enquête précédente, il est moins fréquent dans le Finistère et un peu plus présent en Ille-et-Vilaine. Excepté les prairies (y compris les prairies temporaires), le non-labour concerne le tiers des terres arables.

Comme en 2011, les exploitants le pratiquant sont plus enclins à l'utilisation d'herbicides totaux.

Un quart des exploitants possédant des surfaces agricoles pratiquent le désherbage alternatif. C'est un peu plus qu'en 2011 (18 %).

Pour en savoir plus

Tous les résultats de l'enquête sous disponibles en ligne sous forme de tableaux avec des données par départements, bassins versants et Sage :

https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Par-bassin-versant

Publications à venir :

- focus sur la **fertilisation** ;
- focus sur les **produits phytosanitaires** ;
- création d'un **visualiseur interactif** en ligne.

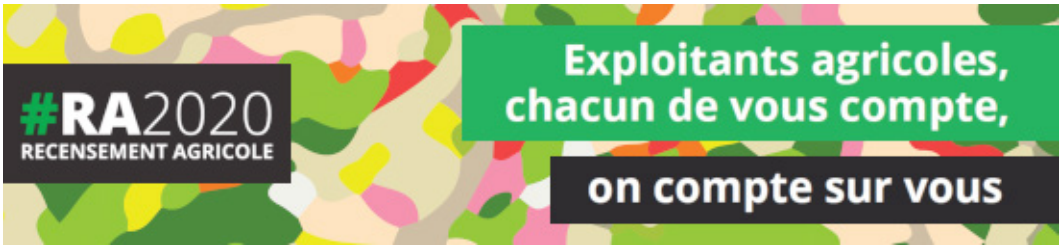

Méthodologie

Cette enquête a deux objectifs :
- caractériser les pratiques des agriculteurs en 2018, essentiellement dans les domaines de la fertilisation et de l'utilisation des produits phytosanitaires. ;
- réaliser une comparaison avec les résultats de la précédente enquête régionale de 2011, sur le champ restreint de cette enquête.

Réalisée par la Draaf Bretagne, elle est financée par l'État, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la région Bretagne et les conseils départementaux des Côtes-d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

La collecte a eu lieu de mars à septembre 2019 auprès de 4 100 exploitants agricoles. Par rapport à l'enquête précédente, réalisée en 2011, la couverture géographique a été élargie et 66 bassins versants sont enquêtés. Par ailleurs le champ de l'enquête a été étendu aux petites exploitations, non prises en compte lors des enquêtes précédentes. En conséquence, **les résultats de l'enquête 2018 ne sont pas directement comparables à ceux de l'enquête précédente**, mais doivent être ramenés à un champ commun pour pouvoir le faire.

Avertissement : la base de sondage de la présente enquête s'appuie sur les **déclarations de flux d'azote (DFA)**, obligatoires en Bretagne depuis 2014 au titre de la directive nitrates, et non sur le recensement agricole. La DFA permet de suivre chaque année les pressions d'azote minéral et organique.

Méthode d'échantillonnage

	2004	2011	2018
Zones d'enquête	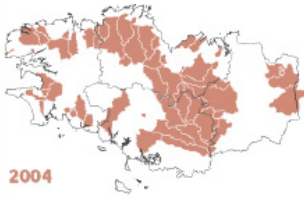	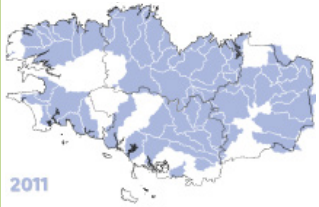	
Univers de tirage	Recensement agricole 2000	Recensement agricole 2010	Déclarations de flux d'azote (DFA) 2018-2019
Champ des exploitations*	Exploitations professionnelles, moyennes et grandes		Ensemble des exploitations, y compris les petites
Variables de stratification	Azote organique produit par les animaux et SAU		

***Petites exploitations** : exploitations ayant un potentiel de production **inférieur à 25 000 euros** par an
Moyennes exploitations : exploitations ayant un potentiel de production compris **entre 25 000 et 100 00 euros** par an
Grandes exploitations : exploitations ayant un potentiel de production **supérieur à 100 00 euros** par an

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne
Service régional de l'information statistique et économique
15, avenue de Cucillé
35047 Rennes cedex 9
Tel : 02 99 28 22 30
Mail : srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

Directeur : Michel Stoumboff
Directrice de la publication : Claire Chevin
Rédactrice en chef et composition: Sylvie Lesaint
Rédacteurs : Laurent Auzet et Caroline Dujardin
Dépôt légal : à parution - **ISSN :** en cours - © Agreste 2021